

Communiqué

Depuis le 16 mars dernier, la MJC de Villeurbanne est fermée

Les salarié.e.s de la MJC soutenus par leurs organisations syndicales alertent sur la situation actuelle et les risques concernant l'avenir de la MJC. Avec 2200 adhérents et 10000 usagers, des activités variées en direction de tous les publics dont une saison de spectacles, la MJC devrait, dans la période de crise sanitaire, participer au lien social et au développement des solidarités nécessaires au « vivre ensemble ».

Le Conseil d'administration de la MJC s'est engagé depuis mars dans une voie inverse :

- l'ensemble des salarié.e.s ont été mis en chômage partiel avec une partie très faible de télétravail ne permettant pas d'assurer les tâches indispensables dans la période.

-le poste de Directeur de la MJC est actuellement vacant (une inaptitude médicale a été prononcée) à la suite notamment de son éviction des décisions de gestion dont il avait pourtant délégation.

- la MJC reste fermée et les salarié.e.s ont de nombreuses interdictions notamment celles de contacts physiques entre eux et avec les bénévoles.

- aucune concertation, des informations tardives ou insuffisantes caractérisent les relations CA de la MJC avec les salarié.e.s qui constatent que le travail s'accumule et avec la crainte de devoir supporter l'empilement des tâches à la rentrée.

Les salarié.e.s craignent pour leur santé, pour les emplois et pour la qualité de l'accueil des adhérent.e.s et des publics de la MJC quand la réouverture sera décidée. L'échéance la plus proche et la plus urgente est actuellement **l'accueil des enfants et adolescents** au centre de loisirs et les publics pour les réinscriptions prioritaires mais rien n'est décidé.

Les salarié.e.s permanent.e.s seront en grève illimitée à compter du 23/06/20, pour obtenir :

- Le respect des statuts associatifs*
- Des garanties - échéanciers à l'appui - avec un travail de réécriture du projet associatif et de la charte de gouvernance
- La reconnaissance des compétences des salarié.e.s et la confiance en leur capacité à évaluer les volumes horaires nécessaires à la mise en œuvre des missions inscrites dans le projet associatif .
- Le retour immédiat au travail à temps plein pour le personnel qui le désire sans avoir à *“motiver la demande”*. Ce retour n'exclut pas l'application de mesures de prévention sanitaires.

- La levée immédiate de l'interdiction de rencontre physique dans le cadre de leurs missions.
- La mise en place d'un groupe de travail mixte associant bénévoles et professionnels travaillant en concertation à l'écriture du protocole de reprises d'activité.

Les salarié.e.s exigent du CA de la MJC de Villeurbanne l'accélération DE TOUTE URGENCE d'un processus de décision qui permette :

- La réouverture de la MJC aux salarié.e.s et au public notamment pour maintenir les réinscriptions prioritaires,
- La reprise du centre de loisirs ainsi que la mise en œuvre des actions jeunesse
- ⑩ La garantie d'une réouverture de la salle de spectacle - LA Balise 46 dès septembre (Dans la mesure où les conditions sanitaires le permettront.)

La MJC de Villeurbanne va sur sa 74ème année et semble à ce jour plongée dans un coma latent, elle risquerait bien d'être emportée par la crise de la Covid 19 si des décisions rapides ne sont pas prises pour sauver et faire perdurer ce lieu emblématique, porteur d'expérimentations sociales, politiques et artistiques en impliquant les adhérents, usagers, habitants...

Les salarié.e.s et les organisations syndicales de la MJC appellent toutes celles et ceux qui pensent que l'Éducation populaire accompagne la société de demain à soutenir les actions en les rejoignant :

Mercredi 24 juin de 17h à 20h sur le parvis de la MJC.

46 Cours du Dr Jean Damidot 69100 Villeurbanne

Contact : mjc.off.villeurbanne@gmail.com



* **Art. 3** : La MJC adhère à la déclaration des principes de la Confédération des MJC de France jointe aux présents statuts. Elle est ouverte à tous sans discrimination, permettant une relation conviviale entre participants. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession. La MJC respecte le pluralisme des idées et des principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines et contribue au renforcement de la démocratie.